



## Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle

### Commission du Règlement

#### Procès-verbal de la réunion du 20 juin 2023

##### Ordre du jour :

1. Adoption des procès-verbaux des réunions jointes du 24/01/2023, 31/01/2023, 06/02/2023, 20/02/2023, 28/03/2023
2. Adoption des procès-verbaux des réunions de la Commission du Règlement du 03/03/2023 et du 14/03/2023
3. 8182 Proposition de modification du Règlement de la Chambre des Députés relative au droit de requérir de la part du Gouvernement des informations et des documents
  - Rapporteur : Monsieur Roy Reding
  - Présentation et adoption d'un projet de rapport
4. 8244 Proposition de modification du Règlement de la Chambre des Députés relative à la vérification des pouvoirs
  - Désignation d'un rapporteur
  - Présentation et examen de la proposition de modification
5. 8245 Proposition de modification du Règlement de la Chambre des Députés relative à la discipline
  - Désignation d'un rapporteur
  - Présentation et examen de la proposition de modification
6. 8246 Proposition de modification du Règlement de la Chambre des Députés relative à la police de la Chambre des Députés
  - Désignation d'un rapporteur
  - Présentation et examen de la proposition de modification
7. 8247 Proposition de modification du Règlement de la Chambre des Députés introduisant une série de modifications techniques
  - Désignation d'un rapporteur
  - Présentation et examen de la proposition de modification
8. 8248 Proposition de modification du Règlement de la Chambre des Députés relative aux travaux parlementaires
  - Désignation d'un rapporteur
  - Présentation et examen de la proposition de modification

9. 8249 Proposition de modification du Règlement de la Chambre des Députés relative au registre de transparence et au code de conduite des députés luxembourgeois en matière d'intérêts financiers et de conflit d'intérêts
- Désignation d'un rapporteur
  - Présentation et examen de la proposition de modification

\*

Présents : M. Guy Arendt, M. André Bauler, Mme Simone Beissel, M. Mars Di Bartolomeo, M. Léon Gloden, Mme Cécile Hemmen, M. Fernand Kartheiser, Mme Josée Lorsché, M. Charles Margue, M. Michel Wolter, membres de la Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle

M. Sven Clement, observateur délégué

Mme Diane Adehm, M. André Bauler, M. Gilles Baum, Mme Simone Beissel, M. Sven Clement, M. Yves Cruchten, M. Mars Di Bartolomeo, Mme Stéphanie Empain, M. Léon Gloden, Mme Josée Lorsché, M. Charles Margue, M. Roy Reding, M. Marc Spautz, Mme Jessie Thill, membres de la Commission du Règlement

M. Max Agnes, Administration parlementaire  
Mme Isabelle Barra, Secrétaire générale adjointe  
Mme Carole Closener, Administration parlementaire  
M. Benoît Reiter, Secrétaire général adjoint  
M. Laurent Scheeck, Secrétaire général

Excusés : M. Dan Biancalana, Mme Martine Hansen, Mme Nathalie Oberweis, M. Gilles Roth, M. Claude Wiseler, membres de la Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle

Mme Martine Hansen, Mme Octavie Modert, membres de la Commission du Règlement

Mme Myriam Cecchetti, observateur délégué

\*

Présidence : M. Roy Reding, Président de la Commission du Règlement et  
M. Mars Di Bartolomeo, Président de la Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle

\*

- 1. Adoption des procès-verbaux des réunions jointes du 24/01/2023, 31/01/2023, 06/02/2023, 20/02/2023, 28/03/2023**

Les projets de procès-verbal sont adoptés.

**2. Adoption des procès-verbaux des réunions de la Commission du Règlement du 03/03/2023 et du 14/03/2023**

Les projets de procès-verbal sont adoptés.

**3. 8182 Proposition de modification du Règlement de la Chambre des Députés relative au droit de requérir de la part du Gouvernement des informations et des documents**

Le projet de rapport présenté par M. le Rapporteur Roy Reding est adopté à l'unanimité.

**4. 8244 Proposition de modification du Règlement de la Chambre des Députés relative à la vérification des pouvoirs**

M. Léon Gloden est désigné comme rapporteur de la présente proposition de modification. La présentation du texte ne donne pas lieu à observation.

**5. 8245 Proposition de modification du Règlement de la Chambre des Députés relative à la discipline**

M. André Bauler est désigné comme rapporteur de la présente proposition de modification.

Le texte tel que déposé a connu une modification par rapport à l'avant-proposition en discussion lors des précédentes réunions. Le viol du huis clos des séances publiques a en effet été intégré dans la liste des comportements fautifs pouvant donner lieu à une ou plusieurs sanctions disciplinaires. La commission marque son accord.

**6. 8246 Proposition de modification du Règlement de la Chambre des Députés relative à la police de la Chambre des Députés**

M. Roy Reding est désigné comme rapporteur de la présente proposition de modification.

Le rapporteur rappelle le compromis trouvé au sujet des membres du gouvernement qui troubleraient éventuellement le bon déroulement des séances publiques. Il avait été décidé de ne pas mentionner les ministres dans le cadre du chapitre relatif à la discipline, mais d'intégrer des dispositions afférentes dans le chapitre relatif à la police de la Chambre.

MM. Yves Cruchten et Mars Di Bartolomeo réitèrent leurs doutes quant au paragraphe 7 de l'article 180 libellé comme suit :

« (7) Toute personne, **député, membre du gouvernement, agent de l'administration parlementaire ou visiteur placé dans les tribunes**, qui trouble l'ordre est, sur-le-champ **et sur ordre du Président**, exclue **de la salle** ou des tribunes par l'administration parlementaire ou par la police grand-ducale. Elle est traduite sans délai, s'il y a lieu, devant l'autorité judiciaire. »

M. Cruchten estime qu'il faudrait supprimer l'énumération qui suit « toute personne ». M. Di Bartolomeo rappelle son argumentation formulée lors d'une précédente réunion et pense que si chaque personne présente à la Chambre doit en respecter le règlement, une expulsion éventuelle d'un ministre de la séance plénière ne relève pas de la compétence du président. Il appartient au Premier Ministre, en tant que chef du gouvernement, de raisonner un membre de son équipe et de tirer les conséquences de ses agissements. L'orateur ajoute qu'il pourrait

donner son accord au texte proposé, tout en restant sceptique quant à son contenu. Mme Josée Lorsché et M. Guy Arendt partagent la position de M. Di Bartolomeo.

M. Roy Reding rappelle que le libellé du paragraphe 7 constitue un compromis trouvé lors d'une dernière réunion précédente. Il s'agit de garder un équilibre entre les mesures que le président peut prendre à l'égard de députés et celles qu'il peut ordonner envers des ministres. M. Léon Gloden déclare ne pas disposer de mandat de son groupe pour revenir sur le compromis tel que décrit par le président de la commission du Règlement. L'orateur rappelle que les pouvoirs du parlement se trouvent accrus grâce à la Constitution révisée et des textes qui en découlent. Il serait dommage d'amoindrir les pouvoirs du président et donc du parlement dans le cadre du présent texte. M. Gloden propose un libellé légèrement différent du paragraphe (7) :

« (7) Tout député, membre du gouvernement, agent de l'administration parlementaire, visiteur placé dans les tribunes ou toute autre personne qui trouble l'ordre est, sur-le-champ et sur ordre du Président, exclue de la salle ou des tribunes par l'administration parlementaire ou par la police grand-ducale. Elle est traduite sans délai, s'il y a lieu, devant l'autorité judiciaire. »

M. Gilles Roth apporte son soutien à la position exprimée par M. Gloden.

Suite à une intervention de Mme Simone Beissel demandant à ce que l'on ne revienne pas sur le compromis trouvé au cours d'une réunion précédente, le libellé tel que proposé par M. Gloden est adopté.

#### **7. 8247 Proposition de modification du Règlement de la Chambre des Députés introduisant une série de modifications techniques**

M. Mars Di Bartolomeo est désigné comme rapporteur de la présente proposition de modification.

Les commissions procèdent à l'examen du texte et marquent leur accord avec les propositions formulées par la secrétaire générale adjointe.

L'article 106 du Règlement relatif au dépôt du budget sera également modifié pour tenir compte des nouvelles dispositions constitutionnelles en matière de dépôt de projets de loi. La commission procède encore à quelques modifications mineures.

#### **8. 8248 Proposition de modification du Règlement de la Chambre des Députés relative aux travaux parlementaires**

M. Mars Di Bartolomeo est désigné comme rapporteur de la présente proposition de modification.

Les commissions procèdent à l'examen du texte et marquent leur accord avec les propositions formulées par la secrétaire générale adjointe. Une disposition relative à l'entrée en vigueur sera ajoutée à la proposition de modification.

#### **9. 8249 Proposition de modification du Règlement de la Chambre des Députés relative au registre de transparence et au code de conduite des députés luxembourgeois en matière d'intérêts financiers et de conflit d'intérêts**

Mme Josée Lorsché est désignée comme rapportrice de la présente proposition de modification.

Les commissions procèdent à l'examen du texte. Une disposition relative à l'entrée en vigueur sera ajoutée à la proposition de modification.

\*

Pour la discussion en séance publique des différentes propositions de modification du Règlement, le modèle de base sera proposé à la Conférence des présidents.

Luxembourg, le 26 juin 2023

**Procès-verbal approuvé et certifié exact**